



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 11 septembre 2020

Monsieur Justin Trudeau, C. P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
Ottawa (Ontario) KIA OA2

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le but de protéger la santé des Canadiens, tous les gouvernements collaborent de manière efficace afin d'atténuer les répercussions de la pandémie mondiale de COVID-19.

Dans le cadre de ces efforts de collaboration continus, je suis heureux d'accepter les ressources additionnelles provenant du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire (ARS) afin de répondre à certains besoins essentiels au cours des six à huit prochains mois. Ces investissements contribueront à protéger la santé et la sécurité de la population, à se préparer à toute éventuelle nouvelle vague du virus et à soutenir la relance sécuritaire des économies partout au Canada.

Les premiers ministres sont conscients que les territoires font face à des situations et à des défis particuliers, lesquels devront être traités séparément. Les premiers ministres reconnaissent également que les plus petites provinces pourraient nécessiter des ajustements au financement qui leur est destiné, en sus des montants prévus au prorata de la population.

Cette lettre fait état des priorités de financement du Québec dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire convenu entre le Canada et le Québec et vient préciser notre compréhension des objectifs communs et des engagements financiers relatifs aux sept domaines prioritaires. La présente lettre et l'annexe qui l'accompagnent constituent la totalité de l'Accord sur la relance sécuritaire et de ses modalités, tel que convenu par nos deux gouvernements.

L'allocation spécifique destinée au Québec ainsi que les autres détails de la répartition du financement entre chaque domaine prioritaire sont également précisés et confirmés dans l'annexe faisant partie de la présente correspondance.

Dépistage, recherche des contacts et gestion des données

L'investissement ici prévu vise à aider les provinces et les territoires à atteindre une capacité collective permettant d'effectuer jusqu'à 200 000 tests de dépistage par jour à l'échelle canadienne ainsi qu'à améliorer leurs capacités de recherche des contacts.

Le gouvernement du Canada versera 4,28 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à faire face aux coûts associés à l'augmentation de leur capacité de dépistage, à la recherche des contacts et au partage des données de santé publique appropriées qui aideront à combattre la pandémie. Des fonds et du soutien seront également offerts aux provinces et aux territoires pour améliorer et moderniser la gestion des données à travers le Canada et aider les deux ordres de gouvernement à mieux coordonner leurs efforts pour contenir le virus. Les provinces et les territoires partageront les informations et données jugées pertinentes.

Le Québec augmentera graduellement sa capacité à réaliser des tests de dépistage en la faisant passer de 24 000 à 35 000 tests par jour, ce qui nécessitera des investissements pour les ressources humaines, les équipements et les infrastructures dédiés à cette opération. Concernant la recherche de contacts, les ressources affectées aux enquêtes téléphoniques seront augmentées afin d'assurer le suivi rapide et ainsi limiter la propagation de la COVID-19.

Capacité des systèmes de santé

La COVID-19 a augmenté substantiellement la pression sur les systèmes de santé partout au Canada et mis une pression supplémentaire sur les services en santé mentale. L'investissement ici prévu vise à soutenir les services de soins de santé et ceux de soutien à la santé mentale sur lesquels comptent les Canadiens, alors que chaque gouvernement doit faire face aux répercussions de la COVID-19.

Le gouvernement du Canada versera 700 millions de dollars pour appuyer la capacité des systèmes de santé à répondre à une éventuelle nouvelle vague de COVID-19. Un montant supplémentaire de 500 millions de dollars permettra de répondre aux besoins immédiats et aidera à combler certaines lacunes en matière de soutien et de protection pour les personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou d'itinérance. Cet investissement aidera à assurer la santé et la sécurité des Canadiens et à leur fournir les soins de santé dont ils ont besoin.

Comme lors des derniers mois, le système de santé du Québec a mis en place des mesures pour adapter ses établissements à la pandémie, ce qui a impliqué l'achat d'équipements et la réorganisation physique de certains secteurs, notamment pour la création de zones chaudes et froides ainsi que la mise en place de chambres à pression négative. Comme les activités non urgentes ont ralenti lors de la période de confinement, le système de santé doit maintenant tout mettre en œuvre pour rattraper le retard dans les chirurgies électives, le dépistage des cancers et le suivi des patients.

Le Québec entend également renforcer son offre de services en santé mentale et en toxicomanie afin d'appuyer les clientèles ayant des besoins particuliers dans le contexte de la pandémie. Il est notamment prévu de mettre en place des services temporaires tels que l'ajout d'intervenants, d'installations sanitaires, de sites d'accueil intérieurs et de distribution de nourriture. Il est également requis de soutenir les organismes communautaires œuvrant auprès de ces populations afin de leur permettre de maintenir leurs services, malgré la baisse de leurs revenus due à la diminution des activités de financement et à la hausse de leurs dépenses, par exemple pour adapter leurs services aux impératifs de prévention et contrôle des infections.

Populations vulnérables

Les Canadiens qui reçoivent des soins de longue durée, des soins à domicile ou des soins palliatifs courent un risque plus important de développer une forme sévère de la COVID-19. Alors que l'économie redémarre, il est important de veiller au maintien des mesures de protection et de soutien pour les aînés et d'assurer un soutien sur le plan social et de la santé à d'autres populations vulnérables.

Le gouvernement du Canada versera 740 millions de dollars pour couvrir les coûts ponctuels pour les six à huit prochains mois des mesures de contrôle et de prévention des infections. Ces fonds pourraient notamment servir à atténuer les problèmes d'effectifs dans les établissements de soins de longue durée, pour les soins à domicile ainsi que dans les établissements et les services de soins palliatifs. Ces fonds pourront également être utilisés pour venir en aide à d'autres populations vulnérables.

Ces investissements permettront d'appuyer le programme québécois de recrutement et de formation de préposés aux bénéficiaires dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Le Québec vise à embaucher 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires dans le cadre de cette initiative. Le Québec vise également à accélérer le déploiement des Maisons des aînés dont la conception permettra de mieux contenir les éclosions d'infections. Pour maintenir les personnes âgées à domicile aussi longtemps que leur état le permet, il est prévu d'augmenter et d'intensifier les services de soutien à domicile, entre autres par l'ajout de financement aux entreprises d'économie sociale en soutien à domicile. Il

est aussi envisagé d'augmenter certains services offerts par des partenaires, tels que les services de paramédics communautaires.

Municipalités et transport en commun

Les municipalités sont en première ligne pour assurer une relance sécuritaire de l'économie. Elles doivent continuer d'adopter des mesures de précaution appropriées afin de minimiser la propagation de la COVID-19 et d'assurer la gestion des espaces publics ainsi que des services essentiels, comme le transport en commun.

Le gouvernement du Canada versera jusqu'à 2 milliards de dollars pour aider les municipalités à couvrir les coûts opérationnels liés à la COVID-19 au cours des six à huit prochains mois. Les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront d'appuyer les municipalités, notamment par des investissements contribuant aux coûts d'exploitation d'un montant équivalent à ceux octroyés par le gouvernement fédéral, qui auront été ou seront réalisés durant l'exercice financier en cours.

De plus, le gouvernement du Canada versera également environ 2,3 G\$ pour soutenir toute contribution supplémentaire des provinces et territoires participant aux coûts d'exploitation du transport en commun.

Les fonds destinés aux municipalités et au transport en commun feront l'objet de versements à parts égales. Les contributions visant à soutenir les municipalités tiendront compte des investissements de fonctionnement réalisés par les provinces et les territoires depuis le 1^{er} avril 2020.

Les municipalités sont responsables d'offrir aux citoyens certains services prioritaires comme les services de transport en commun et de sécurité publique.

Or, en raison de la crise sanitaire, les services de transport collectif ont enregistré une chute drastique de l'achalandage et des dépenses additionnelles. Au cours des prochains mois, les organismes de transport auront besoin d'un soutien financier additionnel afin d'assurer le maintien de ce service essentiel à la population. Ce soutien financier additionnel s'ajoutera à l'aide déjà annoncée à cet égard.

Pour soutenir financièrement ses partenaires municipaux, le gouvernement du Québec a par ailleurs permis le report de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, et ce, dans le but d'offrir plus de flexibilité aux municipalités dans leur gestion financière, permettant un apport important de liquidités.

Le gouvernement du Québec continuera de travailler au cours des prochains mois en étroite collaboration avec ses partenaires municipaux.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) pour les travailleurs de la santé et les autres travailleurs

La COVID-19 a ajouté des pressions considérables sur l'approvisionnement et l'offre d'ÉPI, tant pour les travailleurs essentiels du milieu de la santé que pour les autres travailleurs. Les deux ordres de gouvernement ont investi de manière importante dans ce domaine et ont travaillé en collaboration afin d'assurer la disponibilité de l'équipement nécessaire à toutes les étapes de la pandémie.

Pour soutenir la relance de l'économie, le gouvernement du Canada s'engagera à investir 4,05 milliards de dollars pour l'achat d'ÉPI aux fins de distribution à l'échelle pancanadienne, 500 millions de dollars en aide pour l'achat d'ÉPI pour des secteurs autres que celui de la santé, et versera 3 milliards de dollars directement aux provinces et aux territoires pour financer les investissements déjà réalisés ou prévus dans ce domaine. Pour faciliter les achats futurs, les provinces et les territoires partageront régulièrement les données qu'ils jugeront pertinentes concernant l'ÉPI avec le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Québec a approuvé l'ARS après avoir obtenu l'assurance qu'il pourra préserver ses chaînes d'approvisionnement et que le gouvernement du Canada travaillera avec lui pour s'assurer que ses besoins, chaînes d'approvisionnement et coûts soient pris en considération.

Or, à ce jour, le gouvernement du Québec a déjà engagé près de 2,7 G\$ pour l'achat d'ÉPI en 2020-2021, dont plus de 2,1 G\$ pour des commandes visant à combler des besoins à venir, via ses propres canaux d'approvisionnement et sa propre chaîne logistique. Le gouvernement du Québec ne peut annuler ces engagements sans mettre en péril sa chaîne d'approvisionnement, notamment du fait des sources d'approvisionnements qu'il a déjà mobilisées (renforcement de la capacité de production industrielle provinciale, achats à l'international et fournisseurs habituels des centres d'approvisionnement en commun du réseau québécois de la santé et des services sociaux).

Afin d'assurer que la chaîne d'approvisionnement du gouvernement du Québec sera maintenue et préservée et que ses besoins et coûts seront pris en compte, tel que convenu, alors que nous allons de l'avant, une compensation financière reflétant une portion des coûts particulièrement importants qu'il a déjà engagés pour des besoins à venir en matière d'ÉPI fera l'objet d'un arrangement spécifique traité séparément.

Services de garde d'enfants pour les parents retournant au travail

Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin de garantir un nombre suffisant de places en garderie pour les parents qui retournent graduellement au travail.

Le gouvernement du Canada fournira 625 millions de dollars pour aider ce secteur à s'adapter à l'environnement créé par la COVID-19 et pour remédier à la diminution du nombre de places disponibles en garderie et répondre aux besoins uniques découlant de la pandémie.

Le gouvernement du Québec a mis en place des mesures afin d'assurer une continuité dans les secteurs d'activité prioritaires et de favoriser la rétention des travailleurs à faible revenu qui y œuvrent, notamment afin de soutenir les services de garde pour assurer un maintien de l'offre de places de garde et pour accueillir gratuitement 9 500 enfants de travailleurs essentiels. Cette aide vise l'ensemble des établissements du Québec, soit les centres de la petite enfance, les garderies subventionnées, les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial avec des places subventionnées, les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et les garderies non subventionnées. Cette aide permettra de moduler les taux d'occupation de ces établissements de manière à prévenir la propagation du virus dans le respect des mesures de sécurité sur le plan sanitaire, incluant par le réaménagement des locaux concernés et l'acquisition d'ÉPI. De l'aide aux camps de jour est également offerte.

Congés de maladie pancanadiens

Pour relancer l'économie de façon sécuritaire, le Canada doit veiller à ce que les travailleurs ne retournent pas au travail s'ils ont contracté la COVID-19 ou s'ils présentent des symptômes de la maladie.

À cet égard, le Québec a émis des consignes demandant aux personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 de rester à la maison et les personnes qui ont reçu un test positif doivent demeurer en isolement pendant une période de 14 jours. Le Québec mettra en place les mesures requises pour favoriser l'observance de ces consignes par ses citoyens.

Afin d'encourager les travailleurs à demeurer à la maison et à demander conseil auprès des instances de santé publique s'ils présentent des symptômes, le gouvernement du Canada financera et mettra en œuvre un nouveau programme temporaire de soutien du revenu. Ce programme, dont le coût est estimé à 1,1 milliard de dollars, sera accessible aux travailleurs qui n'ont pas déjà accès à d'autres congés de maladie payés. Le gouvernement fédéral sera responsable de l'ensemble des coûts actuels et futurs de ce programme.

Le Québec veillera à mettre en place les conditions visant à permettre aux salariés québécois de bénéficier de ce programme de congé de maladie tout en assurant la protection de leur lien d'emploi.

Les premiers ministres sont d'avis que le financement ici prévu doit être rendu disponible rapidement afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité de

leurs citoyens et d'aider concrètement à la relance de l'économie. Pour ce faire, la totalité du financement pour l'ensemble des priorités sera versée au Québec par le biais d'un seul et même transfert direct. Ce transfert unique s'ajoutera à celui prévu en septembre, qui comprendra la deuxième tranche du financement pour les tests de dépistage, et sera distinct du programme de congés de maladie pancanadien et des dépenses en espèces que le gouvernement fédéral consacrera aux tests de dépistage, à la recherche de contacts, à la gestion des données et à l'ÉPI.

Chaque gouvernement continuera de rendre compte publiquement des mesures qu'il a adoptées, dans un esprit de transparence et d'imputabilité, envers les citoyens qu'il dessert.

Les Québécois et les Canadiens ont été bien servis par le travail acharné et les efforts de collaboration considérables déployés par les premiers ministres durant la pandémie de COVID-19. Tous les premiers ministres réaffirment leur adhésion à cette approche, alors qu'ils continuent de faire du bien-être et de la sécurité de tous les Canadiens une priorité absolue.

J'anticipe avec intérêt la mise en œuvre de l'Accord sur la relance sécuritaire, et la poursuite de notre collaboration en ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le premier ministre du Québec,

Original signé

François Legault

c. c. Madame Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances
 Madame Sonia LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes
 et de la Francophonie canadienne
 Monsieur Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales

ANNEXE QUÉBEC – Détails des investissements dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, Canada-Québec

1) Dépistage, recherche des contacts et gestion des données	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	4 282 \$
b. Détails de l'allocation (en millions \$)	• Allocation au prorata de la population • 3 000 \$ en transferts en espèces, en 2 versements • 1 282 \$ en transferts et soutien fédéral
c. Allocation pour le Québec (en millions \$)	675 702 \$
2) Capacité des systèmes de santé	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	1 200 \$
b. Détails de l'allocation	• Transfert en espèces au prorata de la population
c. Allocation pour le Québec (en millions \$)	270 281 \$
3) Populations vulnérables	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	740 \$
b. Détails de l'allocation	• Transfert en espèces au prorata de la population
c. Allocation pour le Québec (en millions \$)	166 673 \$
4) Municipalités et transport en commun	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	2 000 \$ (municipalités) + 2 300 \$ (transport en commun)
b. Détails de l'allocation (en millions \$)	• Municipalités - Transfert en espèces au prorata de la population, coûts partagés à parts égales (450 468 \$) • Transport en commun – transfert en espèces si applicable, coûts partagés à parts égales (700 \$) • Les investissements des provinces et des territoires dans le fonctionnement des municipalités octroyés depuis le 1^{er} avril 2020 sont pris en compte
c. Allocation pour le Québec (en millions \$)	1 150 468 \$

5) ÉPI	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	7 500 \$
b. Détails de l'allocation (en millions \$)	• 3 000 \$ en transfert en espèces au prorata de la population • 4 500 \$ en aide investie par le gouvernement fédéral
c. Allocation pour le Québec (en millions \$)	675 702 \$
6) Services de garde d'enfant pour les parents retournant au travail	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	625 \$
b. Détails de l'allocation	• Montant de base (2 millions \$ par gouvernement), plus transfert en espèces au prorata de la population
c. Allocation pour le Québec (en millions \$)	136 915 \$
7) Congés de maladie pancanadiens	
a. Investissement du gouvernement fédéral (en millions \$)	1 100 \$
b. Détails de l'allocation	• Pris en charge par le gouvernement fédéral

Grand total pour le Québec = 3 075 740 M\$



PRIME MINISTER • PREMIER MINISTRE

SEP 16 2020

Cher François

Monsieur le ~~Premier~~ Ministre Legault,

Je vous remercie de votre correspondance au sujet des priorités de votre province en matière financement dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire et de la mise en œuvre de nos objectifs communs aux termes des sept domaines prioritaires.

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre et je confirme l'atteinte des conditions permettant le transfert de fonds. Ce financement contribuera à doter les Canadiens de ce dont ils ont besoin pour relancer l'économie en toute sécurité par le biais de mesures visant à accélérer le dépistage et la recherche de contacts, ainsi qu'à appuyer les capacités des systèmes de santé. Il facilitera également l'achat d'équipement de protection individuelle afin d'aider nos travailleurs essentiels, en plus de contribuer à protéger nos citoyens les plus vulnérables, comme les personnes âgées. Les municipalités recevront aussi un soutien qui les aidera à fournir les services essentiels sur lesquels les Canadiens comptent chaque jour, comme le transport en commun. De plus, cet Accord contribuera à assurer la disponibilité de places en services de garde sécuritaires pour faciliter notre retour collectif au travail, ainsi qu'à fournir un soutien au revenu à ceux qui n'ont pas de congés de maladie rémunérés.

La collaboration entre nos gouvernements ces derniers mois s'est avérée cruciale dans la capacité du Canada à répondre à la pandémie de COVID-19. Notre approche pancanadienne nous a permis de réagir vigoureusement et rapidement pour protéger

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1A 1B4

la santé et la sécurité des Canadiens, et je suis heureux que nous soyons parvenus à nous entendre sur les conditions essentielles permettant de relancer notre économie en toute sécurité, de protéger les Canadiens et d'atténuer les conséquences des prochaines vagues de COVID-19.

L'Accord sur la relance sécuritaire et nos efforts communs soutenus permettront au Canada d'être dans la meilleure position possible pour pouvoir réagir à mesure que la pandémie évoluera. Il sera important d'en communiquer les résultats aux Canadiens de manière rapide, collaborative et complète. L'Accord s'ajoute également au montant pouvant atteindre 2 milliards de dollars accordé aux provinces et aux territoires à l'appui de vos efforts visant à rouvrir les écoles de façon sécuritaire et à apporter des ajustements au cours de la prochaine année scolaire, s'il y a lieu.

Je suis enthousiaste à l'idée de poursuivre nos discussions et nos travaux communs à la table des premiers ministres, comme nous l'avons fait au cours des derniers mois au nom de tous les Canadiens.

Je transmets, à titre d'information, une copie de notre correspondance à Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, ainsi qu'à Dominic LeBlanc, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé